

RÈGLEMENT 2024

1. ORGANISATION

Le **BelforTrail** est une épreuve organisée par l'association sportive **Territoire Sport Nature** (TSN), association déclarée en Préfecture et affiliée à l'*Union Française des Œuvres Laïques et de l'Éducation Physique (UFOLEP)*. Elle se déroule le dimanche 20 octobre 2024.

2. ÉPREUVES

Le **BelforTrail**, le **GiroTrail**, la **Savoureuse** et la **Collégienne** sont des épreuves de course à pied se déroulant en moyenne montagne et empruntant des sentiers en majorité balisés.

- **BelforTrail** : épreuve en semi-autonomie d'environ 55 km pour 3300 mètres de dénivelé positif et 3300 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 7h00.
- **GiroTrail** : épreuve en semi-autonomie d'environ 27 km pour 1 400 mètres de dénivelé positif et 1 400 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 9h00.
- **Savoureuse** : épreuve en semi-autonomie d'environ 13 km pour 650 mètres de dénivelé positif et 650 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 9h30.
- **Collégienne** : épreuve en semi-autonomie d'environ 3km pour 80 mètres de dénivelé positif et 80 mètres de dénivelé négatif, au départ de Giromagny. Départ à 9h45

Pour les quatre courses, le départ et l'arrivée se feront au collège de Giromagny.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial en fonction des contraintes environnementales, météorologiques, sécuritaires et sanitaires voire d'annuler l'épreuve (cf annulation de course).

3. CATÉGORIES D'ÂGE

Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, homme et femme :

- à partir de 20 ans (catégorie espoir) pour l'épreuve du BelforTrail ;
- à partir de 20 ans (catégorie espoir) pour l'épreuve du GiroTrail ;
- à partir de 18 ans (catégorie junior) pour l'épreuve de la Savoureuse.
- entre 11 ans et 16 ans pour l'épreuve de la Collégienne.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PPS

La présentation d'une licence sportive ou du PPS (parcours de prévention de santé) est une condition obligatoire pour participer à cette manifestation sportive.

Attention ! Le certificat médical est remplacé par le PPS.

Durée de validité 3 mois.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition).

• ou d'un PPS (Parcours Prévention de Santé). Tout participant majeur devra satisfaire au PPS. Ce PPS est disponible en ligne sur la plateforme de la FFA : pps.athle.fr.

• Pour les mineurs, l'autorisation parentale sera nécessaire pour toute inscription. De plus, nous demandons de compléter un questionnaire que le collégien devra remplir accompagné de ses parents. Si une des réponses est « non », il faudra qu'il fournisse un certificat médical.

Le participant licencié, qui a déjà eu à suivre le Parcours Prévention Santé pour sa prise de licence, sera de fait exempté de ces modalités PPS avant chaque course, comme cela était déjà le cas par le passé avec le système du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un PPS même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

En l'absence de licence ou de PPS, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

▪ **Tarifs d'inscription (dans la limite des places disponibles) :**

	Jusqu'au 25/08/2024	Du 26/08/2024 au 22/09/2024	Du 23/09/2024 au 17/10/2024
	Uniquement sur INTERNET		
BelforTrail 55 km	32 €	36 €	40 €
GiroTrail 27 km	18 €	21 €	26 €
Savoureuse 13 km	14 €		
Collégienne 3km	Gratuit		

▪ **Clôture des inscriptions :** 17 Octobre 2024 (dans la limite des places disponibles).

Afin de garantir un accueil de qualité aux coureurs, le comité d'organisation a décidé de limiter le nombre de participants : 600 dossards pour le Belfortrail ; 900 dossards pour le Girotrail et 500 dossards pour la Savoureuse (250 hommes et 250 femmes) ; 200 dossards pour la Collégienne.

▪ **Modalités d'inscription :**

Les inscriptions se font :

- Uniquement par internet sur le site www.territoire-sport-nature.com jusqu'au **17/10/2024**.

5. ANNULATION D'INSCRIPTION

Une assurance est proposée au moment de l'inscription sur le site « Le Sportif ». TSN ne s'engage pas à rembourser les frais d'inscription.

6. ANNULATION DE COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

7. RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 19 octobre 2024 :

- de 14h00 à 18h00, pour le **BelforTrail**, le **GiroTrail**, la **Savoureuse** et la **Collégienne**; lieu à définir ultérieurement

Dimanche 20 Octobre 2024 :

- de 5h45 à 6h45, pour le BelforTrail, collège de Giromagny, avenue Jean Moulin, 90200 Giromagny.
- de 7h15 à 8h45, pour le GiroTrail, collège de Giromagny, avenue Jean Moulin, 90200 Giromagny.
- de 8h15 à 9h15, pour la Savoureuse, collège de Giromagny, avenue Jean Moulin, 90200 Giromagny.
- de 9h à 9h30, pour la Collégienne, collège de Giromagny, avenue Jean Moulin, 90200 Giromagny.

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course. Il doit apparaître en intégralité sous peine de disqualification. En fonction de l'épreuve, les dossards seront différenciés.

ATTENTION : pour le retrait des dossards, l'organisateur vous demandera une pièce d'identité. Merci également de prévoir vos propres épingles pour accrocher vos dossards.

8. ÉQUIPEMENT

▪ Equipement obligatoire pour le BelforTrail :

- Une réserve d'eau ;
- Un gobelet
- Une réserve alimentaire ;
- Une couverture de survie ;
- Un sifflet ;
- Un téléphone mobile ;
- Une lampe frontale.

L'équipement obligatoire devra accompagner le concurrent sur l'ensemble de l'épreuve.

Des contrôles pourront être effectués au moment du départ et en différents points du parcours. Tout concurrent n'ayant pas sur lui l'ensemble du matériel obligatoire pourra être disqualifié.

Il est vivement conseillé aux participants d'adapter leurs équipements aux conditions météorologiques.

▪ Equipement obligatoire pour le GiroTrail et la Savoureuse :

- Un gobelet.

Une réserve d'eau est fortement conseillée.

Les bâtons sont autorisés sur les trois distances à condition d'être portés tout au long de la course.

9. BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur positionnée en hauteur, d'un marquage au sol temporaire (peinture biodégradable) et de pancartes.

10. SÉCURITÉ ET SECOURS

Il est rappelé que les participants sont les premiers garants de leur propre sécurité. Ils doivent, de ce fait, respecter les consignes de l'organisateur et ne pas oublier qu'ils évoluent dans un milieu naturel parfois hostile.

Compte tenu de la spécificité du parcours du **BelforTrail**, du **GiroTrail** de la **Savoreuse** et de la **Collégienne**, les moyens de secours seront fixes et mobiles.

Des signaleurs et des secouristes seront placés tout au long des tracés en fonction des secteurs traversés, de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture radio.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC sécurité via la radio et/ou la téléphonie.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

11. RAVITAILLEMENTS

Le **BelforTrail**, le **GiroTrail** et la **Savoreuse** sont des épreuves en autosuffisance partielle.

Sur l'épreuve du 55 km, 4 ravitaillements (solides et liquides) sont proposés sur l'ensemble du parcours :

- Lochberg – Ravito 1 (km 16)
- Refuge de l'Issenbach – Ravito 2 (km 32)
- Chaumière (km 40)
- Arrivée à Giromagny (km 55)

Sur l'épreuve du 27 km, 2 ravitaillements (solides et liquides) sont proposés :

- Chaumière (km 13)
- Arrivée à Giromagny (km 27).

Sur l'épreuve du 13 km, un seul ravitaillement sera proposé à l'arrivée (Giromagny).

- Arrivée à Giromagny (km 13).

Sur l'épreuve du 3km, seul un ravitaillement sera proposé à l'arrivée (Giromagny).

- Arrivée à Giromagny (km 3).

Aucun gobelet ne sera fourni sur les points de ravitaillement.

12. TEMPS DE COURSE, BARRIÈRES HORAIRES ET CONTRÔLES

- **Belfortrail** : 5h20 pour le premier, 11h15 pour le dernier.
- **Girotrail** : 2h10 pour le premier, 5h30 pour le dernier.
- **Savoireuse** : 0h55 pour le premier, 2h pour le dernier.

Des contrôles seront effectués tout au long du parcours. Le dossard devra être entièrement visible sur l'ensemble de la course.

Les contrôleurs, placés sur le parcours, sont également habilités à contrôler le matériel obligatoire. Tout coureur n'étant pas en possession de son matériel obligatoire lors du contrôle sera disqualifié.

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés par l'organisation sera considéré comme hors délais.

- **Barrières horaires du BelforTrail** :
 - Lochberg / Km 16 / Ravitaillement 1 : **10h30**
 - Refuge de l'Issenbach / Km 32 / Ravitaillement 2 : **13h30**
 - Chaumière / Km 40 / Ravitaillement 3 : **15h15**
- **Dernière arrivée prévue vers 18h15 (11h15 de course)**
- **Pas de barrières horaires pour les concurrents du GiroTrail, de la Savoireuse et de la Collégienne.**

13. ABANDONS

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche auquel il restituera son dossard et sa puce.

Pour des raisons évidentes de sécurité, tout abandon devra impérativement être signalé à l'organisation.

14. RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation le jour même de l'épreuve.

15. PRIX ET RÉCOMPENSES

Dotation en lots, trophées et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

La remise des prix aura lieu à Giromagny. La présence des coureurs récompensés est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur.

16. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à l'article L.331-9 du *Code du Sport*, l'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'événement. Ce contrat d'assurance couvre les membres de l'organisation, les préposés et les bénévoles intervenant sur la manifestation sportive.

Chaque participant devra avoir souscrit une assurance en responsabilité civile individuelle accident.

17. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

18. JURY D'ÉPREUVE

Le jury officiel de l'épreuve est composé du directeur de course, du responsable sécurité/parcours et du responsable des secours.

Le pouvoir de décision du jury d'épreuve est sans appel.

Il pourra être amené à prendre des décisions concernant l'adaptation ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques et sécuritaires.

19. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

L'accompagnement en course est interdit. Une assistance individuelle est autorisée sur les zones de ravitaillements officiels. Il est interdit de courir avec un chien.

▪ Respect de l'environnement

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet volontaire de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors des sentiers balisés...

En décidant de s'inscrire aux épreuves du **BelforTrail**, les concurrents prennent l'engagement de respecter la Charte éthique mise en place par l'organisation.

▪ Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter, sous peine de disqualification, bénévoles et membres de l'organisation.

▪ Assistance aux autres concurrents

Les concurrents doivent porter assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faites alerter le PC course. Un numéro de téléphone vous sera communiqué ultérieurement.

20. DROIT A L'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise **Territoire Sport Nature** à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

21. DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

22. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve du règlement de l'épreuve.